

Conditions Générales de Vente de Dynamic Motion SA

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de **Dynamic Motion SA**, ci-après dénommée "la Société", pour le développement et fourniture de produits, ainsi que pour tous les services associés (accompagnement, écoute, sécurité, production, logistique, suivi, assistance).

Informations sur la Société :

Dynamic Motion SA – Allée des Défricheurs 4b – 2300 La Chaux-de-Fonds.

Téléphone : +41 32 968 64 50

Email : welcome@dynamicmotion.ch

Registre du commerce : Canton de Neuchâtel

Numéro d'inscription : CH-645.4.097.371-5

1. Objet

Les présentes conditions régissent les ventes de produits et services proposés par la Société. En passant commande, le client accepte sans réserve ces conditions générales, sauf accord écrit spécifique. Ces conditions priment sur celles émises par le client ou mentionnées dans ses propres documents. Toute commande passée auprès de Dynamic Motion SA entraîne l'acceptation pleine et entière des conditions définies ci-après.

2. Commandes

Les commandes doivent être passées par écrit ou via un moyen de communication validé par la Société (par exemple, e-mail), sur la base d'une offre en cours de validité ou d'une liste de prix fournie par la Société. La validité des offres est de 30 jours, sauf indication écrite contraire et ne peut excéder 12 mois.

2.1 Confirmation de commande

La commande est considérée comme acceptée une fois confirmée par la Société, ce qui entraîne l'obligation de respecter ces conditions. Jusqu'à réception de l'acceptation écrite, Dynamic Motion SA se réserve le droit de modifier ou de refuser toute commande émanant du client. À moins qu'une demande écrite de modification ou d'annulation ne soit reçue de la part du client dans un délai de trois (3) jours suivant la confirmation de commande, celle-ci est considérée comme définitivement acceptée par le client.

2.2 Commande cadre

Une commande cadre, échelonnée sur une période maximale de 12 mois, est acceptée. Toutefois, le fractionnement des livraisons peut entraîner une augmentation des prix. Tout changement dans le fractionnement des livraisons, par rapport à celui indiqué dans la confirmation de commande, peut entraîner une révision du délai de livraison ainsi que du prix.

2.3 Annulation commande

Dynamic Motion SA se réserve le droit d'annuler ses engagements en cas de doute sur la solvabilité du client. Les travaux déjà réalisés seront facturés. En cas de faute grave de la part de Dynamic Motion SA, le client pourra annuler la commande. Toutefois, un retard de livraison ne pourra en aucun cas être considéré comme une faute grave.

En cas de non-paiement ou de manquement aux obligations contractuelles par le client, la Société se réserve le droit de résilier la commande après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 15 jours.

3. Incoterm

EXW (Ex Works) : Le port, l'emballage et le dédouanement sont exclus.

4. Prix

La monnaie de référence est le franc suisse, sauf indication contraire. Le paiement peut également être effectué en euros sur notre compte EUR, selon le taux de change en vigueur au moment du paiement.

5. TVA

En supplément, une taxe sera appliquée au taux légal en vigueur (par exemple, 8,1 % en Suisse).

Pour les exportations : la TVA est exclue et sera facturée directement par le transitaire.

6. Conditions de paiement

Le paiement doit être effectué exclusivement par virement bancaire sur notre compte CHF ou EUR à la Banque Cantonale Neuchâteloise, dont les coordonnées bancaires figurent sur nos factures. Aucun autre moyen de paiement (espèces, chèque, etc.) n'est accepté.

6.1 Règlement

Aucun escompte ne sera accordé.

Pour les études, le paiement s'effectue comme suit : 50 % à la commande, 50 % à la livraison, avec un délai de 30 jours nets.

Le paiement doit être intégralement reçu par nos soins. Les frais de transfert bancaire sont à la charge du client.

6.2 Délais de règlement

Toutes les factures sont payables dans le délai spécifié dans l'offre. Par défaut, ce délai est de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord contraire.

6.3 Retard de règlement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées à un taux égal à 1,5 % par mois, calculées à partir du premier jour de retard. Dynamic Motion SA facturera une indemnité forfaitaire de CHF 50.- pour les frais de recouvrement, sans préjudice de la possibilité de facturer des frais supplémentaires si les coûts de recouvrement sont supérieurs.

Le non-paiement à l'échéance d'une facture entraîne la suspension de toute livraison ultérieure et autorise Dynamic Motion à résilier le contrat de vente sans préavis.

7. Durée du projet

La durée du projet commence à partir du moment où nous pouvons planifier son lancement. Selon la charge de travail en cours, il est possible que le début du projet soit différé par rapport à la commande. Si le client doit nous fournir des informations ou du matériel, tout retard de sa part entraînera l'annulation de la planification initiale. Le projet sera alors replanifié à la réception du matériel ou des informations nécessaires.

8. Délai de livraison des produits

Les délais indiqués sont estimatifs. En fonction de l'état de nos stocks ainsi que de ceux de nos fournisseurs et fabricants, ces délais peuvent varier.

9. Validation du produit

Le produit doit être validé par le client avant que nous puissions accepter une commande en volume (supérieure à 19 pièces). La validation prend la forme d'un document signé, attestant qu'un exemplaire (prototype) sert de référence pour les spécifications de production.

10. Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. La Société s'engage à respecter ces délais dans la mesure du possible, mais ne pourra être tenue responsable des retards dus à des événements imprévus ou des événements de force majeure (panne, grève, intempéries, etc.). Les risques liés à la livraison sont transférés au client à compter de l'expédition des produits. En cas de dommage ou de perte pendant le transport, la responsabilité de Dynamic Motion n'est pas engagée, mais elle est en principe couverte par l'assurance du transporteur.

11. Réception et contrôle des produits

Il appartient au client de vérifier les produits à la réception. Toute réclamation relative à des défauts apparents ou des erreurs de quantité doit être formulée par écrit dans un délai de 5 jours suivant la réception des produits. Passé ce délai, les produits sont considérés comme acceptés.

12. Garantie

12.1 Garantie du matériel :

Les produits sont garantis contre tout défaut de fabrication pendant une période de 12 mois à compter de la date de livraison, sauf autre indication spécifique. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une mauvaise utilisation, un entretien inadéquat ou des modifications non autorisées. L'application de la garantie nécessite une demande préalable. Toute demande de garantie doit être accompagnée d'une preuve d'achat. Le client doit prendre toutes les précautions nécessaires pour retourner les produits en bon état. La garantie est assurée uniquement par Dynamic Motion SA, qui, à sa seule discrétion, pourra réparer, échanger ou reprendre et créditer la marchandise. En aucun cas, Dynamic Motion SA ne sera tenue à d'autres obligations ni à des dommages et intérêts. La garantie ne couvre que les produits livrés par Dynamic Motion.

12.2 Exclusions de garantie :

La garantie ne couvre pas les dommages suivants :

- Usure normale.
- Dégradation accidentelle, intentionnelle, par négligence ou erreur.
- Dommages causés par la foudre ou des arcs électriques à proximité.
- Non-respect des prescriptions, notamment des mesures de protection antistatique.
- Utilisation excessive.
- Environnement inadéquat (humidité excessive, agents chimiques, température hors limite, etc.).
- Produits ayant subi des modifications par le client.
- Connexion à une installation défectueuse ou non conforme.

12.3 Retours de matériel sensible ESD

Le matériel sensible aux décharges électrostatiques (ESD), en particulier l'électronique, doit être manipulé conformément aux conditions de protection ESD. À défaut, la garantie ne sera pas applicable et la réparation ne pourra pas être garantie.

13. Service après-vente

Le délai de diagnostic est de 1 semaine ouvrable, sauf pendant les périodes de vacances. Le délai de réparation dépend de la nature de la panne, avec un délai typique d'une semaine supplémentaire. Le diagnostic des produits non couverts par la garantie peut être facturé.

14. Responsabilité

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation, de la manipulation ou du stockage de nos produits ou services. En achetant nos produits ou prestations, le client en assume pleinement la responsabilité et certifie en connaître le bon usage. La responsabilité de Dynamic Motion SA au titre d'une commande ne pourra en aucun cas dépasser le montant total de la commande, quelle qu'en soit la cause ou le fondement. La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable des pertes indirectes, telles que la perte de profit, d'opportunités ou de production, résultant de l'utilisation de ses produits.

15. Confidentialité

Les parties s'engagent à traiter de manière confidentielle toutes les informations échangées dans le cadre de la commande et de la réalisation des prestations, y compris les spécifications techniques, les données commerciales et toute autre information sensible.

16. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits (cartes électroniques, schémas, logiciels, etc.) restent la propriété exclusive de la Société, sauf mention expresse d'une cession. Le client s'engage à ne pas reproduire, distribuer ou modifier ces éléments sans l'accord préalable de la Société.

17. Force majeure

La Société ne pourra être tenue responsable de l'exécution de ses obligations en cas d'événements de force majeure, tels que définis par la loi et la jurisprudence (grève, guerre, catastrophes naturelles, etc.), qui empêcheraient la bonne exécution des contrats.

18. Élimination des déchets électroniques

L'élimination des déchets électroniques est soumise à des directives strictes émises par les gouvernements de chaque pays. Nous reprenons gratuitement les produits usagés qui nous sont retournés, afin de les trier et de les recycler via les filières appropriées. Les frais de livraison pour le retour des produits sont à la charge du client.

19. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties conviennent de soumettre le différend aux tribunaux compétents du siège social de la Société.